



COMMUNIQUE DE PRESSE

Les courtiers champenois ont tenu leur AG pour la première fois au SGV Champagne

Épernay, le 21 mai 2024 — Accueillis pour la première fois dans les locaux du SGV Champagne, les co-présidents du Syndicat Professionnel des Courtiers en Vins de Champagne sont revenus à l'occasion de leur assemblée générale annuelle sur l'actualité de la profession lors de la dernière campagne et sur les projets en cours. L'occasion également de dévoiler leur nouvelle identité visuelle.

Le 15 mai, le SPCVC a tenu son assemblée générale pour la première fois dans les locaux du Syndicat général des vigneron de Champagne à Épernay. Pascal Bobillier-Monnot, directeur adjoint du SGV, a accueilli les courtiers en soulignant l'importance de leur rôle au sein de la filière Champagne.

Les co-présidents, Franck Hagard et Philippe Launois, ont présenté un bilan de l'année 2023.

- Le SPCVC a participé à plus de 35 réunions durant la dernière campagne, qu'il s'agisse de rdv internes ou nationaux comme avec la Fédération puisque le SPCVC siège au Comité directeur aux côtés du Président Jérôme Prince, mais aussi de nombreux moments de consultations avec les instances champenoises comme avec le CR INAO, la Fédération des Coopératives, le SGV ou l'Union des Maisons de Champagne ou encore le Comité Champagne, qui constitue un soutien de poids essentiel. « D'ailleurs, c'est grâce à ces collaborations qui se sont renforcées au fil des années et au gré des dossiers que nous avons intégré le Conseil Interprofessionnel » rappelle P. Launois. Le Conseil interprofessionnel est une instance ancienne qui a été réactivée il y a 2 ans à laquelle siègent 3 courtiers, aux côtés de représentants du vignoble et du négoce. « C'est important pour nous d'intégrer ce type d'instance car cela nous permet de contribuer à des réflexions stratégiques sur des sujets transversaux et participer à ce qui peut s'apparenter à un « think tank » interprofessionnel. D'ailleurs, cette année les réflexions seront axées sur la stratégie de Responsabilité Sociétale de la Filière » ajoute F. Hagard.
- Les co-présidents ont également abordé les discussions sur la nouvelle organisation de marché. Les négociations, menées sereinement, ont abouti à la décision interprofessionnelle n°196 du 13 décembre 2023. « Là aussi, notre Syndicat se doit d'être un relai entre acheteurs et vendeurs pour veiller à faire respecter le cadre défini par cette décision » ont-ils souligné.

Du côté des projets, le SPCVC tiendra en octobre son deuxième « Atelier d'automne », rendez-vous interne qui permet de partager et d'animer la communauté des adhérents au Syndicat, sur des sujets plutôt techniques, voire administratifs, en tout cas qui concernent le quotidien du courtier. « Cet Atelier d'automne, offre un espace de dialogue essentiel, rappelle F. Hagard, qui plus est se déroule post-vendange ». D'autant qu'un projet d'évolution des statuts du SPCVC est en réflexion. « Nous aimerions dépoussiérer et adapter nos statuts, précise P. Launois, afin d'élargir le conseil d'administration en modifiant le processus d'admission des nouvelles candidatures ».

Signe de cette volonté de faire évoluer la structure : la communication sur les réseaux sociaux lancée en 2022 se déploie selon F. Hagard : « Nous avons presque atteint le millier d'abonnés sur LinkedIn, ce qui est plutôt encourageant. Et nous avons de bons retours par les professionnels qui nous suivent ».

Enfin, le SPCVC a décidé de rénover son identité visuelle qui accompagne cette dynamique d'évolution. Elle vient remplacer un logo, vieux de plus de 20 ans, marquant ainsi une nouvelle étape pour le Syndicat des courtiers ! « Notre nouvelle identité symbolise notre volonté de moderniser notre image. Compact et élégant, le nouveau bloc marque incarne l'unité du collectif et l'effervescence de la filière Champagne à laquelle les courtiers contribuent activement » commente P. Launois.

C'est d'ailleurs avec cette nouvelle identité visuelle que les courtiers se présenteront capés, en janvier 2025, puisqu'ils ont été conviés à la demande du Comité interprofessionnel, à intégrer les rangs du défilé St Vincent organisé par l'Archiconfrérie Saint Vincent.



Savoir + : Créé le 1^{er} juin 1941, le Syndicat professionnel des courtiers en vins de Champagne (SPCVC) existe sous ce nom depuis 1952. Il compte actuellement 32 membres et est adhérent à la Fédération nationale des courtiers en vins et spiritueux. Depuis 1996, un examen d'aptitudes professionnelles a été mis en place au plan national, et a été enrichi en Champagne d'un mémento spécifique. Une charte déontologique du courtier en vins de Champagne a été également adoptée en 2000.